

Communiqué de presse

Attribution du « Prix d'encouragement à l'entreprise citoyenne », 4^{ème} édition, 13 novembre 2008

Pour sa 4^{ème} édition, le « Prix d'encouragement à l'entreprise citoyenne » a été décerné à l'entreprise **Cash Hôtel Service SA** de Givisiez dans la catégorie des entreprises de moins de vingt personnes et à l'entreprise **Geberit Fabrication SA** de Givisiez dans la catégorie des entreprises de plus de vingt personnes. Par ailleurs, cette année une mention « Mobilité » est attribuée à l'entreprise **Multiprint SA** de Fribourg. Le Jury a en outre apprécié la qualité des candidats à cette 4^{ème} édition.

Ce Prix, organisé par le Réseau économique de l'Agglomération de Fribourg, est attribué par un Jury composé de plus de 20 personnalités représentatives des différentes parties prenantes de l'entreprise et des milieux socio-économiques. Le Prix cherche à valoriser les bonnes pratiques en entreprise, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social et environnemental, ainsi que sur le plan d'un engagement fort dans notre région. Les critères d'attribution de ce Prix considèrent l'entreprise dans son ensemble et cherchent à récompenser les démarches qualitatives que l'entreprise a déployées en termes de responsabilité sociale, de préservation des emplois, de formation, de pérennité économique et d'implication territoriale. Il illustre la possibilité d'une coexistence entre la performance économique et les responsabilités sociales de l'entreprise, et confirme qu'un ancrage local fort renforce la crédibilité et les indicateurs économiques de l'entreprise. Dans le contexte de crise financière actuelle, la bonne gouvernance, à tous niveaux, doit devenir le modèle qui prévaut.

Les raisons du choix du Jury sont détaillées ci-dessous :

Cash Hôtel Service SA, a été fondée en 1993 par Ivo Biemann, alors seul. L'entreprise a connu un formidable essor, puisqu'elle est passée de 1 à 15 emplois depuis. Elle est active sur un créneau qui n'existait pas à Fribourg et qui consiste en la vente de fournitures de choix à l'hôtellerie, à la restauration et y compris à la restauration collective (homes, hôpitaux). Les points forts de l'entreprise en matière de politique sociale sont la grande stabilité du personnel (départ d'une seule personne en 8 ans) et le très faible taux d'absentéisme. Dans le management, une grande solidité et une volonté de consolider l'entreprise au fur et à mesure ont été relevées. Un engagement fort dans la région a été réalisé, en particulier avec les investissements pour le nouvel immeuble et la rénovation complète de l'outil de

travail. De même, le Jury a souligné la qualité des prestations et des services fournis par l'entreprise. Il a apprécié la très forte culture d'entreprise et la motivation du personnel, ainsi que l'effort consenti pour former des apprentis. La sécurité au travail est également un point fort de l'entreprise et une attention particulière est prêtée au personnel de livraison et aux magasiniers par différentes mesures. De même, lors de la construction du nouveau siège, un soin particulier a été mis dans l'aménagement de places de travail confortables, ergonomiques ou de sorte que les opérations d'emballage ou déballage soient le plus facile possible pour le personnel. En résumé, il s'agit d'une très belle aventure d'entreprise que le Jury a souhaité récompenser.

Geberit Fabrication SA est active dans la production de tubes Mepla utilisés en technique sanitaire. Cette entreprise compte 70 emplois et consiste en une unité de production de haute technologie. L'entreprise allie une politique de production très automatisée, très innovante, avec une politique du personnel très en pointe. Les points forts qui ont été relevés par le Jury sont une politique RH très forte : formation très pointue, gestion des talents, formation continue qui a concernée la totalité des employés de la filiale de Givisiez. Des efforts très importants ont été consentis pour pérenniser le site de Givisiez. En témoignent les investissements réalisés récemment pour agrandir l'unité de production. La direction fribourgeoise relève constamment le défi de continuer à produire dans la région, alors que l'on sait qu'il devient difficile même de produire en Suisse. La santé et la sécurité au travail sont aussi deux thèmes très présents dans l'entreprise. Depuis 2001, un vaste programme d'amélioration de la sécurité au travail a été mis en œuvre. Il a permis de diminuer drastiquement le nombre d'accident professionnel. Un comité de sécurité a été mis sur pied et plus de 500 actions ont été menées depuis l'an 2000. L'entreprise est aussi membre du **Service Social Inter Entreprise Fribourg (SSIEF)**. Elle collabore activement avec l'office de l'AI et la fondation IPT – Intégration pour tous. Geberit s'attache aussi à diminuer sa consommation des énergies. Depuis 2003, la consommation en eau a diminuée de 89 %, la consommation d'électricité de 35 %, la consommation de gaz de 60 % et une diminution des déchets de 53 % a pu être réalisée. Le Jury salue les démarches remarquables de la direction de Givisiez pour faire valoir les qualités du site de Fribourg et pour prouver que la région fribourgeoise reste un endroit favorable pour une production high-tech. L'innovation, naturellement est une constante de la société. De plus, les investissements réalisés en terre fribourgeoise vont permettre l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Pour la 1^{ère} fois, en collaboration avec la CUTAF, le Jury a attribué une mention « Mobilité » à l'entreprise **Multiprint SA** de Fribourg. Cette mention, dotée d'un prix de CHF 2'000.- et d'une œuvre d'art de l'atelier Creahm, vise à sensibiliser les entreprises aux thématiques de la mobilité. Cette imprimerie compte 5 emplois. L'entreprise a été reprise suite à une retraite avec le maintien du personnel et une formation plus poussée. Une rénovation de l'outil de travail a été entreprise. Mais la particularité de l'entreprise est sa conscience des problématiques liées à la mobilité et elle a fait l'acquisition d'un triporteur de livraison avec assistance électrique. Toutefois, la mention « Mobilité » reste encore symbolique. Il s'agit plutôt d'informer et de sensibiliser les entreprises à ces thématiques plutôt que de récompenser la mise en place de mesures cohérentes en matière de gestion de la mobilité au sein de l'entreprise.

Le Jury a estimé que ces trois entreprises avaient marqué les deux dernières années par leurs démarches qualitatives.

Un montant de CHF 3000.- ainsi qu'une œuvre d'art de l'atelier Creahm, association de réinsertion qui fête ses 10 années d'existence, récompensent les deux entreprises lauréates. Créée en 1998 par une dizaine d'artistes fribourgeois, Creahm met à disposition de personnes handicapées un lieu où elles peuvent librement pratiquer mosaïque, peinture, gravure, sculpture etc. Les artistes de Creahm sont considérés comme des professionnels et intégrés dans le monde artistique fribourgeois. Le Réseau économique a souhaité encourager le travail de cette association dans le cadre de ce Prix.

Depuis l'organisation du Prix, 60 entreprises ont montré leur intérêt en demandant le questionnaire d'évaluation. Cette année, 18 entreprises étaient candidates.

En récompensant des exemples concrets de bonne gouvernance, ce Prix vise à encourager les bonnes pratiques au sein de l'entreprise et à saluer l'implication régionale des entreprises de l'agglomération fribourgeoise.

Pour toutes informations sur Mme Christel Petitcollin, vous pouvez consulter le site suivant : www.christelpetitcollin.com.

Fribourg, le 11 novembre 2008

Manifestation soutenue par :



R I C H E M O N T I N T E R N A T I O N A L S A